

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28
Pouvoirs : 3

Date convocation : 21/04/2026
Affichage : 21/04/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le 29 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Henry PROUHEZE, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Delphine PEYRET, Magali ROUX, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Delphine PEYRET, à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Philippe PIN.

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT

Objet : PROPOSITION DE LISTE DE MEMBRES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1650 A ;

Considérant que la Commission Intercommunale des Impôts Directs est instituée dans les EPCI soumis à la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que cette commission est composée de 11 membres :

- le Président de la communauté de communes (ou son représentant), préside de droit ;
- 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants ;

Considérant que les commissaires sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables proposée par le conseil communautaire ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de dresser une liste de contribuables en nombre double ;

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et d'effectuer la désignation des représentants au scrutin ordinaire à main levée.

PROPOSE la liste suivante de contribuables, en vue de la désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires :

Nom et Prénom	Commune
PIJEAU Anne-Marie	Auroux
GILARDIN Bernard	Auroux
BROUSSARD Sébastien	Bel Air Val d'Ance
FABRE Yannick	Bel Air Val d'Ance
NEGRON Bernard	Chastanier
ROCHEBLAVE Catherine	Chastanier
PIN Philippe	Cheylard l'Evêque
MARTEL Isabelle	Cheylard l'Evêque
COLLANGE Jean-François	Langogne
CHABALIER Francis	Langogne
BRUN Jean-Louis	Naussac-Fontanes
GAILLARD Alain	Naussac-Fontanes
COULON Alain	Luc
GIANIEL Marie-Hélène	Luc
AUDIER Philippe	Rocles
DE LA CROIX Sylvie	Rocles
LAFONT Thierry	Saint-Bonnet Laval
CONZE Nathalie	Saint-Bonnet Laval
MAYRAND Guy	Saint-Flour de Mercoire
AUJOULAT Jean-Philippe	Saint-Flour de Mercoire

Commissaires suppléants :

Nom et Prénom	Commune
GAILLARD Hélène	Auroux
SARIVIERE Nicole	Auroux
REBOUL Gérard	Bel Air Val d'Ance
PIGNOL Christophe	Bel Air Val d'Ance
PIEJOUGEAC Joel	Chastanier
TREMOLIERE Guillaume	Chastanier
SCHNELLER Marine	Cheylard l'Evêque
PETIOT Mélanie	Cheylard l'Evêque
MARTIN Rose-Marie	Langogne
VIALA Aurélie	Langogne
AJASSE Jean-François	Naussac-Fontanes
LAIR Marie-Françoise	Naussac-Fontanes
SAGE Jean-Louis	Luc
BORNOT Henri	Luc
RANC Michel	Rocles
LAHMAR Véronique	Rocles
MAYRAND J Claude	Saint-Bonnet Laval
ALCAIS Amélie	Saint-Bonnet Laval
GAILLARD Séverine	Saint-Flour de Mercoire
REYNAUD Morgane	Saint-Flour de Mercoire

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026



ID : 048-200006930-20260429-2026_058-DE

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour transmettre ces listes au Directeur départemental des finances publiques

Le Secrétaire de séance

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président.

Mars OZIOL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.